

La Jordanie : statut prescrit, statut acquis

Louis-Jean Duclos

Volume 33, Number 3, 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/704442ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/704442ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Duclos, L.-J. (2002). La Jordanie : statut prescrit, statut acquis. *Études internationales*, 33(3), 515–525. <https://doi.org/10.7202/704442ar>

ESSAI ET DOCUMENT*

La Jordanie : statut prescrit, statut acquis¹

Louis-Jean DUCLOS**

Au temps des Ottomans, administrativement parlant, ni Palestine, ni Jordanie n'existaient. Le Jourdain n'était pas une frontière.

Certes, déjà au tout début du xx^e siècle et en ce qui concerne la Palestine, des intellectuels locaux, notamment journalistes², en avaient relevé l'appellation mais ils s'étaient bien gardés d'en définir les contours. Évoquer une entité palestinienne leur servait essentiellement, dans une perspective polémique, à contester l'éclatement du territoire présumé palestinien en quatre provinces : trois vilayet (Beyrouth, Damas, Hedjaz) et un sandjak (Jérusalem), contrôlés directement d'Istanbul. En outre et peut-être surtout, « Palestine » s'opposait chez les nationalistes arabes de l'époque à l'*Eretz Israël* des sionistes.

Najib Azuri, dans un ouvrage de référence, *le Réveil de la Nation arabe* (1905), donne cependant de la Palestine alors imaginée une définition approximative dans laquelle apparaît déjà l'ébauche d'une future Jordanie. Il distingue en effet la « Cisjordanne » de la « Transjordanne ». Cette dernière n'est pour lui « qu'un superbe haut plateau de 850 m d'altitude en moyenne s'étendant du pied du mont Hermon à la mer Rouge et depuis le Jourdain, jusqu'au désert arabique³ ».

Quelques années plus tard, les diplomates qui élaborent les accords Sykes-Picot de mai 1916 sont encore moins précis lorsqu'ils instituent une zone dite « brune » englobant la « Palestine et les Lieux-Saints » promis à une administration internationale.

De fait, avant que des nationalistes arabes de l'endroit ne lui aient attribué une signification politique, le nom même de « Palestine » ne se

* Sous cette rubrique *Études internationales* publie des contributions qui peuvent être utiles pour susciter réflexions, débats ou propositions de recherche. Il va sans dire que les opinions exprimées dans ces essais et documents n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

** Ancien chercheur au Centre d'Études et de Recherches internationales, Fondation nationale des sciences politiques, Paris.

1. Ce thème a été traité dans une communication au séminaire annuel de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie de Bourgogne-Dijon, 5 décembre 2001.

2. Le journal *Falestine* (Palestine) est créé à Haïfa en 1911 par des grecs orthodoxes. Xavier BARON, *Les Palestiniens, genèse d'une nation*, 2^e éd., Paris, Éditions du Seuil, 2000, p. 17.

3. Najib AZOURY, *Le réveil de la nation arabe dans l'Asie turque*, Paris, Librairie Plon, sd, p. 8 sq.

survivait plus que dans le monde chrétien occidental, familier des Écritures néo-testamentaires et héritier de la tradition administrative impériale latino-byzantine.

Pour cette dernière, en effet, une *Palaestina* située entre *Provincia arabia* au sud et une *Syria Phoenicia* au nord s'étendait des deux côtés du Jourdain. Elle était dès l'origine investie d'une forte charge idéologique au point qu'elle fut bientôt dénommée *Palaestina Salutaris*⁴, déjà la « Terre Sainte » dont Croisades, sionisme et résistance islamique attesteront plus tard le caractère durablement sacré pour beaucoup. Limitée à l'ouest par la Méditerranée, elle bétait à l'est sur le désert syro-arabique.

À ce point de notre introduction il est intéressant de noter que dès avant la conquête arabe (636) et bien avant l'avènement des temps modernes, le principal intérêt du futur territoire jordanien était, déjà, d'ordre stratégique, dû au hasard de sa localisation. Ce qui y comptait n'était ni ses ressources naturelles, ni son potentiel humain, ni sa production agricole, mais son espace.

On entendra ici par « espace jordanien » cet « *Oultre-Jourdain* » familier aux « Francs » du Moyen Âge, la rive occidentale [du Jourdain] *deffa al-cherkiya* des Arabes, *East Bank* des anglophones, plus techniquement : la *Transjordanie* (à condition de venir de l'ouest) et en enfin, très officiellement, le *Royaume Hachémite de Jordanie*, on verra plus tard pourquoi.

Après avoir passé en revue les fonctions géostratégiques de l'espace jordanien, les modalités de sa mise en place, et l'usage qui en a été fait au cours du dernier demi-siècle, nous nous interrogerons sur l'utilité qu'il revêt encore, aujourd'hui et dans l'avenir.

I – Les fonctions de l'espace jordanien

Le moindre paradoxe d'une approche géostratégique de l'utilité jordanienne n'est pas de constater que la partie la plus intéressante de cet espace n'est pas sa partie « utile » mais l'autre, le quasi-désert qui, des collines d'Irbid, de Amman et de Maan, descend en pente douce vers la Mésopotamie irakienne à 800 km de là. Inhospitalier mais peu accidenté, il ne décourage certes pas les transports trans-désertiques, ni les errances de quelques bédouins, mais il s'oppose à l'établissement des sédentaires ordinaires et s'offre à peu de frais au contrôle des militaires qui y patrouillent ou le surveillent à distance. Il remplit ainsi avec constance une double fonction géographique : la discontinuité du Moyen-Orient arabe et la couverture orientale de la Palestine méditerranéenne face aux « Barbares ». Une troisième vocation, de caractère géopolitique, ne se révéla que tardivement mais de manière prépondérante : elle a trait au déplacement des populations.

4. A. KAMMERER, *Pétra et la Nabatène*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1929, chap. XIII-XIV.

A — Un espace de discontinuité et de liaison

L'espace jordanien, comme on sait, est majoritairement un désert. Comme la mer, le désert est un lieu de rupture et de communication d'autant plus apprécié des puissances s'arrogeant des responsabilités dans la gestion de l'ordre mondial ou régional qu'il est aisément contrôlable. Ainsi le désert syro-arabique, dont fait partie l'espace jordanien, a pour premier effet de mettre à distance l'ensemble syro-libanais au nord et les régions égypto-arabiques au sud, la zone littorale palestinienne à l'ouest et les terres mésopotamiennes à l'est. Mais de dimension moyenne, ce désert qui décourage le séjour des sédentaires est aussi lieu d'itinéraires raccourcis pour d'intenses trafics dont les vestiges de Pétra et de Palmyre attestent l'ancienneté. À l'époque moderne c'est à Salt, près du Jourdain, qu'avait été transféré le terminal des caravanes. Des années trente à 1948 c'est aussi par la Jordanie que par voie de terre la Grande-Bretagne cherchait à joindre Bagdad et en sens inverse, faisait transiter le pétrole irakien. Aujourd'hui encore des autoroutes reliant la Syrie et, au-delà, le continent européen à l'Irak et à la péninsule arabique passent par là sans préjudice des nombreuses routes aériennes qui sillonnent le ciel.

Plus inattendue est l'importance traditionnelle des liaisons nord-sud. Elles ont servi, entre autres, à Alexandre et à ses successeurs proches et lointains à établir le lien entre Syrie et Égypte, généralement au profit de l'une ou de l'autre. L'empire ottoman de son côté, au seuil de la modernité, y a fait passer ses routes impériales vers ses possessions africaines et, surtout, vers le Hedjaz sacré vers lequel il convoyait chaque année des milliers de pèlerins. Des trois itinéraires possibles, le long de la côte méditerranéenne, en Palestine agricole, ou en bordure du désert sous protection d'une ligne fortifiée, il préféra ce dernier, moins accidenté, susceptible d'être commodément approvisionné en eau, et plus sûr. C'est là qu'il fera passer son fameux chemin de fer du Hedjaz sur lequel s'acharna le capitaine T.E. Lawrence (1917-1918).

B — La « garde à l'est »

Plus spécifiquement l'espace jordanien est prédestiné par la géographie à couvrir le flanc oriental d'une Palestine convoitée où coulent le lait et le miel. L'espace jordanien sert à celle-ci de glacis défensif contre la pénétration d'agresseurs venus de l'est. À la jonction de ce désert et de l'aire de sédentarisation un *limès* fortifié monte la garde depuis l'antiquité romaine et byzantine. Les Croisés ne furent pas en reste, ni les Mamelouk, ni les Ottomans. Au hasard de pérégrinations archéologiques, on peut s'émouvoir de fouler les ruines de Lejon et de Odruh, de Shaubek (le Montréal des Croisés), des citadelles ottomanes de Zarka, Amman, Maan et bien d'autres. Certes sur la longue durée, l'efficacité du *limès* se trouve prise en défaut comme l'ont montré le succès des conquérants venus de Perse ou même de Mongolie. D'autres, comme les Hébreux venus du Sinaï ou les Arabes montés de l'Arabie, l'ont pris à revers. Néanmoins, il faut attendre les toutes dernières modernisations de l'armement pour que ces infrastructures permanentes perdent leur utilité.

C'est cependant une troisième vocation, moins stratégique que géopolitique, qui, révélée tardivement, fait aux yeux de l'Occident le prix inestimable de la Jordanie.

C — La Jordanie « terre d'accueil »

Il ne s'agit plus là du désert jordanien mais du pourtour de la « Jordanie utile » où, sans bousculer à l'excès les résidents autochtones, on peut y implanter des migrants chassés d'ailleurs. Ce fut le cas à une échelle très modeste du recasement par l'empire ottoman de familles tcherkesses et tchéchènes fuyant fin 19^e siècle les avancées de l'empire russe. Venus en petit nombre, objet de la sollicitude de la Sublime Porte, attributaires de lots de colonisation, enrichis par la spéculation foncière, ils sont aujourd'hui bien intégrés à la « jet-society » cosmopolite jordanienne.

Tout autre est le cas des réfugiés palestiniens pour l'accueil desquels, comme on le verra, la Jordanie fut en partie conçue. Ne serait-ce que pour remplir cette fonction d'accueil, de refuge ou de dépotoir selon les points de vue, la Jordanie méritait d'être inventée.

II – L'invention de la Jordanie

A — La nouvelle donne régionale post-ottomane

Tant que le territoire jordanien faisait partie intégrante d'un empire « indigène », ce qui fut continûment le cas jusqu'au début du xx^e siècle, son contrôle militaire et les manipulations démographiques qu'on y effectuait ne requéraient aucun traitement administratif particulier. Il suffisait à l'empire d'avoir, au centre, la volonté de sa politique et, sur place, des proconsuls énergiques dotés des moyens requis. Mais après la Première Guerre mondiale, la donne géopolitique régionale change radicalement avec la disparition de l'empire ottoman et l'émergence de deux facteurs stratégiques éminents du système international : Israël et le pétrole.

En devenant colonial et exogène, le nouvel ordre impérial, soudain promu gardien d'un ordre régional éclaté, protecteur du projet sioniste et conservateur du pactole pétrolier, allait valoriser considérablement l'espace jordanien. Les trois fonctions repérées plus haut revêtaient soudain une priorité au traitement de laquelle Londres, la nouvelle puissance impériale, n'était pas préparée malgré un long entraînement.

La première de ces fonctions qu'on pourrait qualifier de rupture spatiale était la moins avouable mais aussi la plus urgente. Il fallait en effet briser dans l'œuf les rêves d'unité arabe que Londres avait tant sollicités pour promouvoir la « Grande Révolte Arabe » anti-ottomane de la famille hachémite, gardienne des Lieux-Saints de la Mecque et de Médine. Tenir éloignées l'une de l'autre les deux extrémités irakienne et palestinienne du « Croissant Fertile » permettait

d'« insulariser » en quelque sorte ces deux « joyaux » de la stratégie occidentale qu'étaient Israël et le pétrole. Distancier le plus possible la Syrie au nord, l'Égypte et les Saoudiens au sud, prémunissait contre toute entreprise unitaire des uns ou des autres, tentés par les démons du nationalisme arabe ou du zèle islamiste. Le désert jordanien remplirait parfaitement cet office pourvu qu'il échappe au contrôle de ses riverains. Ainsi sécurisé par le vide, pourrait-on dire, on y aménagerait des axes stratégiques modernes de circulation trans-régionale : à défaut de réhabiliter le chemin de fer du Hedjaz, on y ferait passer deux oléoducs et deux autoroutes. Pour faire bonne mesure on y construirait un grand aéroport international.

La seconde fonction de l'espace jordanien est celle d'une traditionnelle « garde à l'est ». Elle allait revêtir aussi, du fait du nouvel impératif de la sécurité du Yishouv, la communauté sioniste de Palestine, puis d'Israël proprement dit, une importance considérable. Elle aurait à en assurer la couverture orientale⁵, du côté le plus dangereux d'où pouvaient surgir Irakiens, Iraniens et autres Mongols des temps modernes.

La fonction d'accueil de la terre jordanienne allait aussi, du fait de la création d'Israël, revêtir une ampleur jamais vue et être intégrée dès l'origine dans la perspective sioniste.

B — La création d'un espace politique jordanien

En accédant aux responsabilités impériales en 1918, la Grande-Bretagne se fixe, comme les États-Unis aujourd'hui, deux impératifs incontournables, plus un troisième. Les deux premiers sont la réalisation du « home national » juif, repris dans les provisions du « Mandat » qu'elle s'était fait attribuer par la Société des Nations et la sécurisation de ce qui était alors sa chasse gardée pétrolière irako-iranienne. Sa troisième obsession était la défense orientale du canal de Suez.

Trois objectifs stratégiques donc, mais deux interlocuteurs dignes de considération, seulement : le mouvement sioniste et les Français, ces vieux rivaux de toujours, récents frères d'armes des champs de bataille de la Somme et de l'Artois. En comparaison, les « partenaires » arabes qui n'avaient été que les instruments d'une politique militaire conjoncturelle ne comptaient pas. Les promesses de Royaume arabe véhiculées par la correspondance Hussein-Mac Mahon ne faisaient véritablement pas le poids devant la déclaration Balfour ni devant les accords « Sykes-Picot⁶ ». Londres, ne se sentait en particulier aucune obligation morale envers les chérifs de la Mecque, cette

5. Louis-Jean DUCLOS, « La question des frontières orientales d'Israël », *Revue française de science politique*, vol. 5, octobre 1983, p. 851 sq.

6. Nonobstant une abondante littérature sur ce sujet, on peut se reporter à l'ouvrage de référence de Georges ANTONIUS, *The Arab Awakening* (réédition), Beyrouth, Librairie du Liban, 1969, p. 134 sq.

fameuse famille hachémite auxquels un grand Royaume arabe avait été promis. Ils seront les derniers servis, et encore, sous étroite tutelle.

À l'intention des sionistes, on installait en Palestine une administration mandataire directe aux ordres d'un Haut-Commissaire britannique, lui-même un sioniste convaincu. On abandonnait aux Français la Syrie et le Liban. Quant à l'Irak, une priorité pour Londres, la réalité du pouvoir resterait entre ses mains sous la façade d'une monarchie inventée dont le titulaire Fayçal, un prince hachémite, s'était illustré, avec Lawrence, dans la marche triomphale de Djeddah à Damas. Restaient éligibles aux ténèbres extérieures la péninsule arabique où le pétrole n'était pas encore exploité, les émirats du Golfe sous un protectorat sans histoire, le Nejd désertique où caracolaient les Al Saoud et le Hedjaz où l'on confinait le vieux chérif Hussein de la Mecque, destinataire des promesses britanniques. Attributaire d'une couronne rétrécie, il abdiquait en 1924, au profit de son fils aîné Ali, lui-même chassé du Hedjaz par les Saoudiens en 1925 dans l'indifférence générale.

Restait au centre de ce dispositif l'espace jordanien, le barycentre stratégique de toutes les tensions qu'allait susciter ce nouvel ordre régional. Qu'en faire ? Le soustraire aux Français, assurément, mais aussi aux appétits coloniaux des sionistes, tout en y affermissant son contrôle, telle était l'idée générale du *Colonial Office*. Comment cela ? La réponse est donnée à la conférence qui réunit à Jérusalem en mars 1921, Churchill, accompagné de Lawrence, et l'émir Abdallah, second fils du chérif de la Mecque, qui campait déjà à Amman avec la bénédiction des Anglais depuis quelques jours. Il était le bon candidat.

Ainsi fut conçu l'émirat de Transjordanie. Il répondrait aux trois préoccupations impériales du moment. 1. Il créait cet espace de rupture largement étendu vers l'Irak ; hautement surveillé par l'armée britannique, il coupait le Proche-Orient arabe en deux et plaçait la plus grande partie de l'oléoduc de l'Irak Petroleum Company sous le contrôle de Londres. 2. Il contribuait à la défense orientale de la Palestine « utile » contenue sur la rive occidentale du Jourdain. 3. Enfin, soustrayant ce territoire à la colonisation sioniste, le nouvel émirat, officialisé en 1923, constituerait *une réserve de terres pour servir au recasement des Arabes lorsque le foyer national juif serait réalisé*. Ainsi diagnostiquait Sir Alec Kirkbride, officier politique de l'époque, futur résident britannique à Amman et premier ambassadeur auprès de la Jordanie « indépendante⁷ ».

Désormais l'espace jordanien se confondait avec une monarchie hachémite, du nom d'un ascendant du prophète Mahomet dont la dynastie prétend descendre. Ses dirigeants n'avaient et n'ont encore d'autres choix, compte tenu des désordres de l'environnement, que d'obtempérer aux consignes de leurs protecteurs-bailleurs de fonds ou de disparaître. Il faut reconnaître qu'ils s'en sont jusqu'à présent remarquablement bien tirés.

7. Sir Alec Seath KIRKBRIDE, *A Crackle of Thorns*, Londres, John Murray, 1956, p. 19.

C — La confirmation du « statut prescrit » de la Jordanie

La suite allait démontrer que l'espace jordanien se verrait confirmé dans ce statut qu'on lui fabriquait sur mesure. En 1944, l'adhésion de l'émirat à la Ligue Arabe nouvellement créée garantissait à Amman l'inviolabilité de son territoire. En 1948 la création d'Israël issue d'un partage de la Palestine dont Abdallah, devenu roi, était le co-bénéficiaire, puis la prise en charge par celui-ci de près de 350 000 réfugiés palestiniens expulsés de chez eux ou empêchés d'y retourner, correspondaient exactement à ce qu'on attendait de la Jordanie. Les nationalistes arabes, les patriotes palestiniens, plus ou moins imprégnés de zèle islamique, ne s'y sont pas trompés qui ont voué au royaume hachémite une haine tenace, qui aura raison du roi Abdallah, assassiné en 1951.

Au cours des années cinquante, l'influence américaine se substitue à celle de la Grande-Bretagne mais la vision impériale de la région demeure inchangée. Le retour d'une démarcation jordano-israélienne sur le Jourdain et un nouvel afflux de 250 000 réfugiés palestiniens dans les camps jordaniens ne changeaient rien à l'affaire. Sous Hussein, le jeune royaume demeurerait intouchable et protégé pour remplir les fonctions qui lui étaient assignées. En 1999, l'accession au Trône du roi Abdallah II, parfait produit de la culture anglo-saxonne, ne pouvait que le confirmer.

III – Du « bon usage » de l'espace jordanien au fil des ans

L'efficacité des choix stratégiques occidentaux relatifs aux fonctions de l'espace jordanien s'est maintes fois démontrée en quatre-vingts ans d'histoire. Citons-en quelques-uns.

A — La Jordanie et le maintien de la parcellisation du Moyen-Orient arabe

Par vanité, intérêt, l'idéologie aidant, tous les riverains de l'espace jordanien ont tenté plus ou moins ouvertement d'accaparer celui-ci. Risquant ainsi de le faire échapper au contrôle des Anglais, puis des Américains, ils y ont tous échoué.

Il est à noter que les menaces sont venues des quatre coins de l'horizon. Curieusement les premiers contestataires viennent du sud. Dès avant la proclamation du royaume saoudien (1932), des *Ikhwan* wahabites d'Arabie saoudite harcèlent le jeune émirat de Transjordanie d'où ils sont repoussés par l'aviation britannique. Il n'est pas sûr que leurs lointains héritiers aient été beaucoup mieux intentionnés lorsque, près de 60 ans plus tard, en pleine guerre du Golfe, Ryadh arbore une position très hostile au roi Hussein, réputé bien à tort de faire cause commune avec Saddam Hussein. Ce sont les Américains, cette fois, qui y mettront bon ordre⁸.

8. En pleine crise du Golfe (1991), le président George Bush, père, aurait dit à Margaret Thatcher : « (le roi Hussein) est toujours notre protégé, il est utile et indispensable ». *Arabies*, 180, janvier 2002, p. 20.

L'irrédentisme syrien a été une autre constante de la politique régionale. Non sans justification, Damas argue que la Jordanie du Nord, au moins jusqu'à Amman naguère rattaché au vilayet de Damas, fait partie de l'espace économique, social et politique syrien. Le *Baath* syrien y ajoute sa revendication nationaliste unitaire. L'ingérence syrienne la plus audacieuse en territoire jordanien aura été la pénétration en 1970 d'unités blindées censées porter secours aux Palestiniens victime du « septembre noir ». Il aura fallu une bataille rangée (103 chars détruits), les pressions de Moscou, les menaces des États-Unis et d'Israël et l'autorité d'Hafez el Assad à Damas pour leur faire faire demi-tour⁹. On notera qu'en comparaison les régimes irakiens qui se sont succédé à Bagdad, bien qu'ayant au moins trois fois amené des troupes à proximité du front israélien sans toutefois les engager très sérieusement, se sont montrés politiquement beaucoup moins entreprenants.

Il n'est jusqu'à Israël qui n'ait éprouvé la tentation de remettre en cause le *statu quo* politico-frontalier : les maximalistes sionistes parce que la Transjordanie est mentionnée dans la Bible, certains « réalistes » par calcul politique. Parmi ces derniers Ariel Sharon préconisait dans les années quatre-vingt qu'on fasse de la Jordanie un État palestinien recueillant de nouveaux expulsés de Cisjordanie et de Gaza et la population dûment transplantée des camps libanais¹⁰. Le contrôle « impérial » risquant d'en être compliqué, les États-Unis découragèrent cet aventureux projet.

Cependant de toutes les menaces qui ont pesé sur l'État jordanien la déferlante nassérienne fut la plus sérieuse. Dopée par la création d'une République Arabe Unie égypto-syrienne, une insurrection populaire dirigée contre l'« entité jordanienne », de recrutement majoritairement palestinien (Cisjordanie et réfugiés), agite la rue jordanienne de 1957 à 1961. Il ne faut pas moins qu'un retour de l'armée britannique en 1958 pour calmer le jeu et écarter les dangers que faisait peser l'entreprise nassérienne sur le *statu quo* pétrolier et la sécurité d'Israël, une sécurité qui dépendait bel et bien d'un rigoureux contrôle policier et militaire de l'espace jordanien.

B — Le front oriental d'Israël

Ce contrôle, pour être efficace, comporte deux volets : l'un militaire, l'autre policier. Malgré des parenthèses surprenantes et des difficultés d'exécution considérables, il s'est révélé efficace. Il fallait tout d'abord empêcher que des armées hostiles ne campent à proximité. Cela impliquait l'exclusion de toute présence militaire étrangère, sur terre et dans les airs. Il fallait non moins s'assurer des dispositions pacifiques des troupes jordaniennes elles-mêmes. On a vu avec le précédent syrien de 1970 que, lorsque transgression il y avait, les alliés d'Israël n'hésiteraient pas à s'engager. Aussi bien, Hafez al Assad, devenu président, se l'est tenu pour dit et, après lui, son successeur Bachar.

9. Xavier BARON, *op.cit.*, p. 231.

10. *Le Monde*, 8 janvier 2002, p. 11.

Quant à la question de la neutralisation de l'espace aérien, elle est avant tout affaire de dissuasion. La supériorité israélo-américaine est à cet égard parfaitement rassurante.

La neutralité de l'armée jordanienne quant à elle relève d'une décision politique et de l'efficacité des services de sécurité militaire. S'il y a eu des bavures spontanées, notamment chez les artilleurs au cours de la Guerre d'usure (1968-1970), elles semblent marginales et avoir été plus ou moins tolérées. Plus surprenante apparaît la participation jordanienne à la Guerre de 1967, sous commandement égyptien. S'il est peu probable qu'en ce cas Washington ait donné sa bénédiction, il faut reconnaître, rétrospectivement, que le roi Hussein a fait le seul choix de survie politique qui s'offrait. De plus, il se mettait en condition de se libérer à terme (1988) du fardeau de l'administration de la Cisjordanie. À court terme il mettait en tout cas Israël en mesure de réaliser son rêve d'expansion territoriale. Autant d'arguments qui justifieraient qu'on l'ait poussé à la « faute ».

Restait la prévention des incidents frontaliers. Elle fut jusqu'en 1970-1971 la grande affaire de la cohabitation israélo-jordanienne. Au prix d'un surcroît d'impopularité le pouvoir hachémite y est relativement bien parvenu. *Mukhabarat* aidant, ces services de renseignements redoutés dans tout le Moyen-Orient arabe, il n'a en tout cas rien ménagé pour y parvenir, dans le cadre d'une certaine coopération avec les services israéliens avec lesquels au niveau politique, on le sait aujourd'hui, les contacts ne furent jamais interrompus, ni du temps d'Abdallah I^{er}, ni de Hussein¹¹, ni, à plus forte raison, de Abdallah II¹². On n'avait pas attendu pour se concerter de part et d'autre du Jourdain la signature de l'accord de paix israélo-jordanienne du 26 octobre 1994. Cet accord qui s'inscrivait au yeux de la « communauté internationale » dans la perspective d'ensemble du traitement du contentieux israélo-arabe ne réglait en rien le problème des réfugiés palestiniens.

C — Le contrôle des exilés palestiniens

Là où l'option jordanienne de Sharon n'était qu'à moitié fautive, c'est que la moitié, justement, de la population jordanienne se pense palestinienne, ce qui nous ramène à la « prophétie » de Kirkbride qui voyait l'espace jordanien comme un réceptacle des Palestiniens exilés. Un tiers de la population globale palestinienne aujourd'hui s'y entasse. Lorsque Amman administrait la Cisjordanie, la moitié de la population totale palestinienne était sous contrôle hachémite. Une surveillance policière, évidemment, s'imposait pour la propre sécurité de l'État d'abord et pour celle d'Israël ensuite. Aujourd'hui que les échecs répétés d'Arafat ont profondément démoralisé la masse des réfugiés, le contrôle policier de ceux-ci ne se pose plus qu'en termes de routine, malgré

11. Lire, entre autres, Avi SHLAIM, *Collusion Over the Jordan*, Oxford, Clarendon Press, 1988.

12. Khattar ABOU DIAB, « Jordanie-Bahrein, les signes du satisfecit américain », *Arabies*, op. cit., p. 20.

les frissons islamistes que les agissements du *Hamas* font passer dans leurs rangs. Il n'en a pas été toujours ainsi. L'arrivée d'une deuxième vague d'immigrants eux-mêmes réfugiés des camps de Cisjordanie, notamment, a créé de vives tensions. On montre encore à proximité du camp de Baka (65 000 résidents) une colline surnommée *Jebel Rouz* (« la montagne du riz ») parce que, à l'issue des répressions de 1970, on y apercevait de loin les morts dans leur *jellaba* blanche en joncher les pentes...

La « communauté internationale », comme on dit, n'a aucune idée de l'avenir de ces déracinés, sinon qu'ils s'intégreront au compte-gouttes dans les sociétés d'accueil, notamment parmi leurs élites et que, collectivement, finira bien par se tarir la nostalgie qui les fait aujourd'hui rêver à la patrie perdue et, parfois, s'armer pour elle.

Mais ceci nous projette dans un avenir particulièrement opaque sur lequel notre conclusion n'apportera que de bien pauvres lumières.

Conclusion

L'éternelle question qu'on se pose, souvent avec inquiétude et sollicitude, à propos de la Jordanie est celle de son avenir ou plus carrément de sa survie. Maintes fois on a anticipé la chute du « petit roi » Hussein, si sympathique à l'Occident, victime des communistes ou nassériens et autres nationalistes arabes, palestiniens surtout, désespérés ou vindicatifs. Mais c'est un cancer qui eut raison de lui à l'âge de 64 ans, le 7 février 1999. Au statut assigné à son pays, il avait ajouté celui d'une monarchie arabe, relativement modernisatrice et modérément répressive qui, à l'aune des désastres environnants, passait pour vivable et légitime.

À l'issue d'un suspense domestique un peu macabre, le roi Hussein, quelques jours avant sa mort a écarté de sa succession son frère Hassan, Régent-Prince héritier de longue date, au profit de son fils aîné Abdallah, un prince-général de 37 ans, né d'une mère anglaise, de culture fortement anglo-saxonne, inconnu en politique.

Après plus de trois ans de règne il apparaît comme un dirigeant plutôt effacé mais efficace : la réalité du pouvoir réside toujours entre les murs du Palais. Le nouveau roi, comme son père et son arrière-grand-père, remplit contre une allocation de 200 millions de dollars par an, les trois fonctions que l'« ordre mondial » attend de son pays : la Jordanie reste un territoire inviolé, contributeur signalé du maintien du *statu quo* territorial régional ; nul danger n'en saurait venir pour le voisin israélien quelles que soient les sympathies éprouvées ici ou là pour les populations palestiniennes occupées ; l'immigration palestinienne de Jordanie se tient tranquille.

Cela peut-il durer ? En effet pourquoi pas ? Certes la frustration économique, l'humiliation nationale arabe, la solidarité palestinienne sont de nature à susciter un profond mécontentement. Mais la police veille efficacement. Les

mukhabarat de Samih Battikhi ont la réputation d'être infiltrés partout à l'affût de contestataires virulents, notamment anti-israéliens. Ils contribuent, entre autres, à la chasse aux islamistes présumés proches d'Al Qa'ida, si jamais ils en trouvent ou aux militants du Hamas palestinien qui, eux, ne font pas défaut.

Par crainte d'une agitation électorale et d'une opposition parlementaire pourtant bien apprivoisée, le Parlement a été dissous en juin 2001 dans l'attente d'une nouvelle loi électorale qui n'est jamais venue. Le droit de manifestation a été sévèrement restreint. En octobre, dans la foulée des attentats new-yorkais du 11 septembre, le gouvernement a promulgué une législation « provisoire » de lutte contre le « terrorisme » et donné de celui-ci une définition très extensive. Un amendement au code pénal a enfin fortement aggravé le régime de la presse allant jusqu'à exposer à la répression des tribunaux tout ce qui « pourrait nuire à l'image, à la réputation ou à la dignité de l'État¹³ ». Toute propagande anti-israélienne, sous prétexte d'incitation à la « haine raciale et ethnique », est évidemment rigoureusement interdite.

Malgré ce recul de la démocratie deux périls guettent cependant la Jordanie hachémite, tous deux venus de l'ouest. L'un résulterait d'une aggravation de l'affrontement israélo-palestinien avec l'exode de tout ou partie des trois millions de Palestiniens encore résidents de l'ex-Palestine mandataire. Une grande partie échouerait en Jordanie et poserait des problèmes comparables à ceux des années 1948 et 1967, fort contrariants mais non insurmontables.

Autre scénario fort improbable à vues humaines : la question palestinienne est réglée et parfaite l'acceptation résignée de l'ordre israélien par les Palestiniens. À quoi et à qui servirait alors la Jordanie s'il n'y a plus de frontières à protéger ni de réfugiés à surveiller ? C'est alors que le royaume hachémite¹⁴ vivrait vraiment dangereusement.

13. « Octobre noir à Amman », *The Daily Star*, Beyrouth, cité par *Courrier International*, n° 583, 3-9 janvier 2002.

14. Qualificatif officiel du Royaume hachémite de Jordanie (de Hachem, aïeul du Prophète) comme se désignait elle-même la famille régnante de la Mecque (10^e-20^e siècle) d'où est issue la dynastie jordanienne.